



Chambéry, le 04/02/2019

## **Réorganisation : désorganisation ?**

En 2018, arrivée d'un nouveau DPIP qui met en place une réorganisation de service, en introduisant de la mixité dans le cadre des permanences de service.

### **Réorganisation ? Plutôt une révolution....**

La séparation stricte MF/MO stricte prévalait depuis des dizaines d'années.

**Pour que la révolution se concrétise, il faut planifier, organiser finement, être équitable et en concertation, est-ce le cas ?**

### **De l'inégalité des plannings...**

Des plannings respectant les temps de travail ?

Un temps plein peut avoir à effectuer 35 permanences de service et un agent à 80.% peut être prévu sur 36 permanences !

### **De l'inégalité du traitement des congés....**

Le nouveau planning valide des prévisions de congés sans que l'ensemble du service n'ait été invité à planifier ses souhaits de vacances.

### **Des contradictions dans le discours ....**

Dans un mail d'explication, le DPIP explique : « j'ai également tenu compte des prévisionnels de congés des agents qui ont fait l'effort de les inscrire **en amont** »....

Pourtant dans sa **note de service du 21/04/2018**, le même DPIP écrit : « Aussi, les périodes de vacances scolaires nécessitent une attention spécifique. Pour assurer l'égalité de traitement de tous les agents, il convient de définir les dates limites permettant de traiter **en même temps** l'ensemble des demandes »

**SCOOP** : Les vacances d'été et de Noël prochain ne font plus partie des vacances scolaires.

### **De l'impossible dialogue....**

Peut-être pourrions-nous échanger en temps institutionnel ?

La réponse est NON, les deux questions ont été ajoutées à l'ordre du jour de la réunion de service par un collègue...questions évacuées en 2 minutes.

Mais rassurez-vous, il y a eu plusieurs minutes de débat sur l'accès aux places de parking, peut-être que notre DPIP a du mal à trouver une place le matin....

**SCOOP**: Le 01/02/2019 à 16H08 « Ce sujet fera l'objet d'un point à la prochaine réunion de service au vu des incompréhensions que cela suscite ». Réunion pendant les vacances scolaires....

### **De la vérité mathématique....**

Essayez de diviser le nombre total de permanences à effectuer par l'équivalent temps plein de tout le service et surprise vous aurez le nombre de permanences pour un temps plein !!!

Chiffre que vous multipliez ensuite par 0,8 et 0,6 pour avoir le nombre de permanences à effectuer en quotité du temps de présence ....**Et ça fonctionne aussi pour le nombre de dossiers.....**